

## « QUELQU'UN QUI M'A CONDUIT À MERVEILLE » : LE RÔLE-MODÈLE COMME FIGURE ÉMANCIPATRICE DES SYSTÈMES DE HANDICAP ET DE GENRE DANS DEUX TRAJECTOIRES ÉDUCATIVES

[Elena Pont](#)

La Documentation française | « [Revue française des affaires sociales](#) »

2021/1 | pages 145 à 165

ISSN 0035-2985

DOI 10.3917/rfas.211.0145

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2021-1-page-145.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.

© La Documentation française. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**« Quelqu'un qui m'a conduit à merveille » : le rôle-modèle  
comme figure émancipatrice des systèmes de handicap  
et de genre dans deux trajectoires éducatives**

Elena Pont

## RÉSUMÉ

Nous avons mené, en Suisse romande, une recherche sur la reconstruction des trajectoires éducatives et professionnelles de personnes paraplégiques. Les récits de vie livrés par dix informateurs et informatrices, cinq femmes et cinq hommes, indiquent qu'ils et elles élaborent des modèles d'expérience d'*empowerment*, ou de reprise de pouvoir sur un parcours de vie contraint, face aux traitements assurantiels qui les orientent vers une palette limitée d'emplois jugés « possibles » pour elles/eux. Les récits révèlent que le modèle d'*empowerment* de la figure vicariante (un-e rôle-modèle, une personne dont le parcours constitue un exemple de réussite), permet aux informateurs et informatrices de choisir des trajectoires éducatives ou professionnelles qui contrecarrent les assignations assurantielles. L'objectif est ici de montrer que la figure vicariante contribue au développement, chez les informateurs et informatrices, de leur autonomie et des identités sexuées qui la soutiennent. Les trajectoires de formation d'une informatrice et d'un informateur sont mises en regard. Elles montrent que dans leur réhabilitation éducative, la figure vicariante, leurs auto-attributions sexuées et leurs représentations de genre sur les mondes de la formation et du travail, ont joué des rôles décisifs.

## ABSTRACT

### **“Someone who led me Wonderfully”: the Role Model as an Emancipating Figure in the Face of Disability and Gender Systems in two Educational Trajectories**

We conducted research in Romandy on the reconstruction of the educational and professional trajectories of paraplegic people. The life stories told by ten informants, five women and five men, indicate that they develop models of experiences of empowerment, or of regaining power over a constrained life course, faced with precautionary treatments which direct them towards a limited range of jobs deemed “possible” for them. Their stories reveal that the empowerment model of the vicarious figure (a role-model, a person whose life course is an example of success) allowed informants to choose educational or professional trajectories that contradicted precautionary assignments. The aim here is to show that the vicarious figure contributes to the development of the informants' autonomy and the gendered identities supporting it. The educational trajectories of a man and a woman are compared, showing that in their educational rehabilitation, the vicarious figure, their gendered self-assignments and their gender representations in the worlds of education and work have played decisive roles.

## Introduction : l'impact des rapports sociaux en réhabilitation éducative et professionnelle des personnes paraplégiques

La recherche menée en Suisse romande dans les années 2010, avait pour objectif de connaître les conditions de reconstruction de la trajectoire éducative et/ou professionnelle de personnes paraplégiques. Il s'agit d'une enquête qualitative, conduite à partir d'un point de vue situé, dans une perspective croisée de handicap et de genre, sur la base de récits de vie éducative ou professionnelle recueillis auprès de cinq femmes et cinq hommes paraplégiques. Leurs récits permettent de saisir l'influence des décisions assurantielles, des (auto)représentations liées au handicap et au genre dans les mondes de l'éducation et du travail, et des processus motivationnels amenant au travail ou à la formation. Notre objectif était de comprendre les stratégies d'*empowerment* – c'est-à-dire, de reprise de pouvoir d'agir pour s'émanciper des rapports sociaux (Bacqué et Biewener, 2013) –, développées par nos informateurs et informatrices.

La réhabilitation éducative ou professionnelle commence en centre sociosanitaire spécialisé, avec l'élaboration d'un projet personnel de (ré)orientation, supervisée par l'assurance-invalidité (voir encadré).

### L'ASSURANCE-INVALIDITÉ EN SUISSE

[ENCADRÉ]

L'assurance-invalidité (AI) est, en Suisse, le secteur de la prévoyance publique en charge de la distribution de prestations à l'intention des personnes handicapées. Ce sont des offices AI répartis dans chacun des cantons suisses qui sont chargés de rendre les décisions concernant la (ré)orientation éducative et professionnelle des personnes handicapées. Ces dernières sont suivies par un-e gestionnaire de dossier personnel qui, pour orienter les personnes vers l'emploi ou la formation, s'appuie sur des évaluations pratiquées par des conseiller-ère-s en orientation employé-e-s par l'office. Le principe fondateur de l'AI, entrée en vigueur en 1960, est que la « réadaptation prime sur la rente » (ou pension d'invalidité) [Centre d'information AVS/AI, 2018]. Ce principe est néanmoins infléchi, car le droit à la rente est ouvert à partir d'une incapacité de travail de 40 % (Pro Infirmis, 2020). Si l'incapacité de travail d'une personne est évaluée à 70 % et plus, elle reçoit une rente dite « entière ». Par contre, si l'incapacité de travail est estimée à un certain pourcentage entre 40 % et 69 %, et si la capacité de gain prévue au travail est supérieure à celle que pourraient garantir les prestations financières de l'AI, une personne est censée entamer une carrière professionnelle. La plupart des personnes paraplégiques retournent au travail, à leur ancien emploi, moyennant une accessibilisation de la place de travail (Pont, 2018). La reprise du travail se fait souvent à temps partiel, avec l'octroi d'une rente partielle. Pourtant, les personnes paraplégiques sont également incitées à retourner à l'emploi à 100, 90 ou 80 %, en vue d'écarter l'examen d'un éventuel droit à la rente (Pont, 2018). Si l'emploi antérieur est estimé inadapté, la personne paraplégique est alors réorientée vers un emploi jugé adapté ou adaptable dans l'organisation employeuse. Plus rarement, si l'organisation ne peut fournir d'adaptations, une formation est financée pour amener la personne à un emploi adapté, dans lequel la future capacité de gain est estimée pérenne et suffisamment élevée pour justifier l'investissement de l'AI dans la formation (Pont, 2018). Depuis 2008 l'AI est entrée, avec sa 5<sup>e</sup> révision, dans une phase de limitation d'octroi de nouvelles rentes, et de renforcement des mesures ciblant le retour à l'emploi. Ces mesures visent l'assainissement financier de l'assurance (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2007). Quant à la révision 6a,

intervenue en 2012, elle poursuit les efforts d'économies de la 5<sup>e</sup> révision avec l'introduction du réexamen du droit à la rente, ainsi que le soutien financier à l'employeur-euse qui engage une personne handicapée (OFAS, 2011).

Le suivi assurantiel ne va pas sans mettre en œuvre des représentations sexuées. D'après une enquête statistique menée en même temps que notre recueil de récits (Mottet et Pont, 2017), nous remarquons qu'en dépit d'une politique d'activation intensifiée vers le travail depuis la 5<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité (AI) en 2008 (encadré), l'AI octroie davantage de mesures de réadaptation aux hommes qu'aux femmes paraplégiques. En 2014 (deux ans après l'introduction de la révision 6a, voir l'encadré), 71,2 % des bénéficiaires de ces mesures étaient des hommes, contre 28,8 % de femmes (Mottet et Pont, 2017). Entre 2007 (avant l'introduction de la 5<sup>e</sup> révision) et 2014, quand bien même le nombre total de bénéficiaires de mesures (hommes et femmes) a baissé sous l'effet des injonctions assurantielles à se diriger vers le travail formel, les statistiques montrent pourtant que dans ce laps de temps, les coûts engagés dans les mesures octroyées aux femmes ont davantage crû que ceux consacrés aux hommes : + 12 % pour les femmes, contre + 5 % pour les hommes (Mottet et Pont, 2017). Néanmoins, les coûts totaux engendrés par les formations sont toujours largement au bénéfice des hommes, que ce soit en 2007 ou en 2014 (Mottet et Pont, 2017).

Les mesures de réadaptation de l'AI n'enjoignent pas avec une égale intensité les femmes et les hommes paraplégiques à reprendre une trajectoire professionnelle. Le traitement assurantiel s'aligne souvent sur la division sexuelle du travail (Kergoat, 2001) : les femmes sont dirigées vers la sphère domestique, alors que les hommes le sont vers la sphère dite productive. La (ré)orientation n'est pas seulement sexuée. Elle est aussi comptable de représentations liées au handicap, qui peuvent la rendre tout à la fois capacitiste<sup>1</sup> et handicapiste<sup>2</sup>. L'assurance adresse aux personnes des attentes capacitistes de performance égale à celle des personnes valides (le travail à plein-temps par exemple). Dans le même temps, l'AI active un mécanisme handicapiste qui attribue aux personnes des capacités censément réduites. Le traitement capacitiste et handicapiste se confond avec des considérations individualisantes et moralisantes sur le parcours éducatif ou professionnel accompli avant la réhabilitation.

Or, pour reconstruire leur trajectoire face aux contraintes assurantielles, nos informateurs et informatrices montrent qu'ils et elles élaborent des stratégies personnelles, une expérience émancipatrice, partagée par d'autres informateurs et informatrices. Les traits communs de cette expérience constituent des modèles

1. À la suite de D. Goodley (2014) et J.-P. Tabin *et al.* (2019), nous définissons le capacitisme comme la production d'une norme idéalisée de capacité, incarnée par des individus dits « normaux », « valides », supposément « capables » d'actes adéquats en tous contextes et situations. S'ensuivent la production et la promotion de normes de performances.

2. Le handicapisme est un corollaire du capacitisme, il en est sa facette opposée. C'est un ensemble d'attributions d'incapacités adressées aux individus qui ne peuvent satisfaire à la norme précitée de capacité et de performance. Pour faire suite à B. Hughes (2002), nous insistons sur la systématisme de ces attributions. Le Conseil de l'Europe (2017) relève encore l'institutionnalisation de cette norme et des traitements discriminatoires qui en résultent.

d'expérience d'*empowerment* (Pont, 2018). Ce sont des procédés d'action émancipateurs des rapports de pouvoir, qui mettent en œuvre des autoreprésentations sexuées.

Dans le présent article, nous mettons en regard les trajectoires éducatives de deux personnes ayant participé à notre recherche, un homme et une femme, que nous estimons comparables sur plusieurs dimensions. Nous montrons que leur trajectoire respective a dépendu non seulement d'un traitement assurantiel, mais aussi de représentations handicapistes et genrées, et d'aspects biographiques individuels. Nous montrons par ailleurs que des autodescriptions sexuées ont soutenu leur agentivité<sup>3</sup> en formation. Cependant, nous soulignons que ce sont des figures vicariantes, dont l'existence a été vue par nos informateurs et informatrices comme un modèle d'autodétermination, qui ont joué un rôle central sur le sentiment de ces deux personnes d'être suffisamment compétent·e·s et légitimes pour entreprendre une formation.

## Plan de la recherche

### ***Ancrages disciplinaires et concepts mobilisés***

Notre objet est ancré dans trois champs disciplinaires : dans les études genre, rapportées aux fonctionnements opérés par le genre en formation et au travail (Collet, 2017) ; dans les *Disability Studies* (Oliver et Barnes, 2012), qui font le constat de l'oppression des personnes porteuses de déficiences, en raison d'un ensemble de barrières socialement construites qui constituent un rapport social : le handicap ; et les théories de l'apprentissage social (Bandura, [1997] 2019) et de l'apprentissage expérientiel (Dewey, 2011).

Dans le paradigme de l'apprentissage social, les concepts de sentiment d'efficacité personnelle (le sentiment d'être capable d'atteindre un but choisi) et de vicariance (c'est-à-dire d'apprentissage par acquisition de comportements d'autrui estimés efficaces), permettent de comprendre les processus d'action qui ont construit les trajectoires. L'apprentissage expérientiel met au jour l'expérience qui a amené à la réalisation de projets de vie, et qui offre aux personnes des ressources d'*empowerment* en formation et au travail. Nos informateurs et informatrices mobilisent ces parts d'expérience pour faire face aux limitations dues aux rapports sociaux et aux divisions du travail.

3. Selon le psychologue Albert Bandura (1997/2019), l'agentivité est la capacité des individus à agir sur leur propre vie et sur le monde, et à les transformer grâce au contrôle et à la régulation de leur action.

## Les rapports sociaux de sexe et de handicap

Ces rapports sociaux, consubstantiels (c'est-à-dire inextricables et activés concomitamment) (Kergoat, 2001), permettent de saisir l'empreinte matérielle et représentationnelle laissée par le handicap et le genre sur les trajectoires. Les *Gender Disability Studies* (Thomas, 2006 ; Hall, 2011) montrent l'expérience singulière des femmes handicapées à l'intersection des rapports sociaux de handicap et de sexe. Au cœur des études genre et des *Gender Disability Studies*, se trouve la question de l'égal accès des femmes, et des femmes handicapées, à l'éducation et au travail, à l'encontre du handicap, des orientations sociosexuées (Vouillot, 2014) et de la division sexuelle du travail (Kergoat, 2001).

## Les masculinités

Les études sur les masculinités interrogent la relation incarnée, par des groupes d'hommes, à la masculinité hégémonique (Connell, 2014). À cette dernière appartient seulement une frange d'hommes se situant dans des systèmes entrecroisés de privilèges, comme la validité physique et mentale, et les positions hiérarchiquement élevées dans les sphères scientifiques, technologiques, politiques ou financières. Les hommes handicapés incarnent une « masculinité subordonnée » qui entretient une relation complice à la masculinité hégémonique. Ils partagent, avec les hommes dominants, des attitudes et représentations vis-à-vis des femmes (Connell, 2014), par exemple dans les mondes de la formation et du travail.

## La division handicapiste du travail

Ce que nous nommons la division handicapiste du travail se calque sur la division sexuelle du travail. La division handicapiste est opérée à partir de représentations infériorisantes sur le travail des personnes handicapées (Pont, 2018). Celles-ci sont de plus orientées vers un petit nombre de métiers estimés « possibles » pour elles. Elles vivent une forte discrimination à l'embauche et subissent (surtout les femmes handicapées) des discriminations salariales (Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées – BFEH, 2013). Les personnes handicapées sont concentrées dans les métiers de bureau, traditionnellement féminins et le plus souvent subalternes : des emplois dans l'administration, ou de dessinateur·trice assisté·e par ordinateur (Pont, 2018). L'orientation vers ce métier technique constitue le pôle masculin des orientations « possibles » pour les personnes paraplégiques.

La division handicapiste du travail adresse un curriculum caché capacitiste aux hommes et aux femmes handicapées. Des attentes de performance égale à celle des personnes valides sont émises implicitement, qui contraignent les femmes à adhérer à un modèle d'action habituellement masculin : celui de l'exigence de compétences accompagnées de gestes professionnels précis et techniques,

de la résistance et de l'autorité au travail (Bosse et Guégnard, 2007 ; Lemarchant, 2007). Le curriculum capacitiste introduit un double standard d'évaluation de la performance. Même si cette dernière est proche de celle d'une personne valide, elle est dévalorisée en raison d'une relation systématique établie entre déficience et inadéquation socioprofessionnelle (Pont, 2018). De plus, la performance est évaluée sur la base d'un curriculum caché qui exige aussi bien une conformité à des normes de validité physique, que d'adéquation au système de genre en formation et au travail.

## Méthodologie et méthode

La méthodologie des récits de vie a été appliquée. Le récit biographique est un tissu expérientiel qui révèle des réalités et traitements sociaux, tels qu'ils sont éprouvés et signifiés par les individus. Ils reflètent la subjectivation personnelle d'un parcours éducatif et/ou professionnel. Nous avons mené dix récits de vie sur la base d'une question de départ : « Pouvez-vous me raconter votre vie professionnelle, depuis votre premier emploi jusqu'à aujourd'hui ? » (Pont, 2018). Nous avons établi les caractéristiques sociales et biographiques de nos informateurs et informatrices, consignées dans le tableau qui suit. L'informatrice et l'informateur dont nous mettons les trajectoires en regard, sont présentés aux deux premières lignes.

TABLEAU 1  
Caractéristiques sociales et biographiques des informateurs et informatrices

Pseudo- onyme*	Âge au moment du récit	Âge à la survenance de la déficience	Formation, qualification	Emploi actuel	Décisions de l'AI, ruptures de trajectoires, facilitateurs du retour à l'emploi
Aurélie	34 ans	Environ 24 ans	Sans qualification	Apprenante naturopathe (en cours), bourse d'études privée	Passé de toxicodépendance ; refuse un emploi en structure occupationnelle, prévu par l'AI ; refus de l'AI de prendre en charge tout projet de formation ; plusieurs années sans emploi ; figure vicariante (rôle-modèle) masculine (un pair paraplégique)
Philippe	43 ans	37 ans	Certificat d'élec- tronicien (avant la survenance de la déficience), bachelor en informatique de gestion (après)	En recherche d'emploi salaré, mandats ponctuels	Refus de s'engager dans les projets de réhabilitation pro- fessionnelle proposés par l'AI ; figure vicariante masculine (un ancien enseignant en haute école)
Laurie	54 ans	26 ans	Diplôme d'enseignante en maternelle	Enseignante en maternelle et primaire	Poursuite de la trajectoire sans interruption ; présence d'une figure vicariante masculine (le directeur d'école)

Maryse	Environ 55 ans	Environ 16 ans	Diplôme d'école commerciale	Employée dans l'entreprise familiale	Refuse le projet d'apprentissage en atelier protégé, prévu par l'AI ; renonce à une formation d'ergothérapeute ; emplois non qualifiés ; plusieurs années d'assignation à la sphère domestique, travail à domicile ; pas de figure vicariante
Robert	58 ans	20 ans	Certificat d'électricien (avant la survenance de la déficience), diplôme d'ergothérapeute (après)	Entrepreneur en installations handisport, moniteur handisport	Discrimination à l'embauche, renoncement au statut d'employé ; trajectoire d'entrepreneur dans le domaine associatif ; figure vicariante masculine (un moniteur de sport, perçu par Robert comme un pionnier des aménagements handisports)
Alexandre	52 ans	29 ans	Diplôme d'éducateur	Éducateur, responsable d'atelier	Octroi d'une rente entière par l'AI (encadré) ; retour au travail formel à temps partiel, grâce à des socialisations masculines ; pas de figure vicariante
Carlo	63 ans	Environ 42 ans	Certificat d'installateur sanitaire	Employé technique (après la survenance de la déficience)	Transition professionnelle en emploi ; formation personnalisée et accessibilisation de la place de travail assurées et financées par l'employeur ; pas de figure vicariante
Clément	23 ans	19 ans	Apprentissage de ferblantier (interrompu par la survenance de la déficience)	Apprentissage d'employé de commerce (en cours)	Opposition de l'AI à un projet d'apprentissage d'assistant socio-éducatif ; figure vicariante masculine en la personne d'Alexandre (voir ci-dessus)
Lan	42 ans	19 ans	Bachelor d'assistante sociale	Assistante sociale	Refus du reclassement dans l'entreprise familiale prévu par l'AI ; avant la formation d'assistante sociale, a dû reprendre des études secondaires sans participation financière de l'AI ; pas de figure vicariante
Muriel	50 ans	16 ans	Master d'ingénieure-architecte	Vient de terminer un contrat de correctrice	Placements par l'assurance chômage dans le travail social ; n'a jamais exercé en tant qu'ingénieure-architecte ; pas de figure vicariante

\* Des pseudonymes ont été attribués à nos informateurs et informatrices, à des fins d'anonymisation.

Afin de rendre compte des dynamiques à l'œuvre dans les parcours des informateurs et informatrices, nous avons analysé leurs récits au prisme de « modèles biographiques » (De Coninck et Godard, 1990), qui permettent de comprendre les rôles joués par les déterminismes, les facettes identitaires et l'agentivité des personnes dans leurs trajectoires. Le modèle « archéologique » met au jour les identités qui se sont sédimentées au cours de la vie. Le modèle « du cheminement » décrit les relations causales et temporelles qui entraînent l'évolution des parcours. Quant au modèle « structurel », il montre l'impact des sociostructures

sur le cheminement biographique. Nous avons combiné à cette grille une analyse des « épreuves-sanctions » relevant du modèle structurel, et des « épreuves-défis » (Martuccelli, 2015), générées par le désir de mettre le soi à l'épreuve du progrès personnel. Au fil du cheminement, les empreintes sociostructurelles et les épreuves font émerger le caractère genré des identités et de l'expérience des informateurs et informatrices, et de leurs représentations sur les rôles masculins et féminins en formation et au travail.

### ***Le modèle d'expérience émancipatrice de la figure vicariante***

Les informateurs et informatrices développent des stratégies d'émancipation des traitements genrés, et handicapistes/capacitistes de la réhabilitation. Ils et elles construisent une expérience d'*empowerment* pour agir efficacement, grâce à des stratégies qu'ils et elles partagent, et que l'on peut constituer en modèles d'*empowerment*. Ces derniers comportent des traits genrés et le plus souvent capacitistes.

Le modèle de la figure vicariante est commun à l'expérience de plusieurs des informateurs et informatrices (tableau 1) et, en particulier de l'informatrice et de l'informateur dont nous analysons les trajectoires. Cette figure présente son parcours comme un ensemble d'actions choisies, cohérentes et efficaces, auxquelles le sujet peut s'identifier et qu'il ou elle peut reproduire. Dans notre recherche, les figures vicariantes sont majoritairement des hommes, qui n'appartiennent pas à l'entourage familial. Ils ont soutenu l'autodétermination des informateurs et informatrices avec, pour résultat, la pérennisation de la trajectoire de ces dernier·ère·s.

Les informatrices qui bénéficient d'une figure vicariante adoptent un modèle plutôt masculin de l'action en contexte de formation, qui vise à regagner de l'agentivité et à prendre la responsabilité de leurs propres décisions (Bosse et Guégnard, 2007 ; Vouillot, 2014). Ces femmes trouvent des ressources actionnelles et identitaires dans la trajectoire présentée par la figure vicariante. Les informateurs bénéficient, quant à eux, d'un modèle de socialisation masculine, qui facilite leurs projections de soi dans la sphère productive.

### **L'analyse de deux trajectoires selon le handicap et le genre**

Nous mettons en perspective les trajectoires de deux de nos informateurs et informatrices, que nous prénommons Aurélie et Philippe. Au prisme du handicap seul, leurs trajectoires sont ressemblantes sur plusieurs dimensions.

Tout d'abord, la survenance de la déficience amène ces personnes à la réhabilitation dans le cadre des politiques restrictives de l'AI. Philippe vit une réhabilitation après l'introduction de la 5<sup>e</sup> révision, alors qu'Aurélie débute une formation une fois que la révision 6a de l'AI est entrée en vigueur (encadré).

Ensuite, les trajectoires d'Aurélie et Philippe sont comparables car elles sont toutes deux éducatives. Celles-ci se distinguent de trajectoires en emploi par l'absence des supports motivationnels procurés par l'expérience, l'identité et les socialisations professionnelles. Aurélie et Philippe ont dû construire de nouvelles ressources identitaires et stratégies d'action, dans un contexte biographique perturbé par des contraintes assurantielles et par la dépossession momentanée de leur pouvoir d'agir.

Enfin, chacun-e a bénéficié d'une figure vicariante déterminante, qui a donné une direction et une impulsion à la réhabilitation. Les figures vicariantes ont agi au début de ce processus, par exemple en réalisant rapidement des démarches administratives afin de faciliter l'entrée en formation d'Aurélie et Philippe, éloignant ainsi toute entrave à leur motivation. Ces figures ont usé de leur position institutionnelle pour faire entrer les informateurs et informatrices en formation, contribuant à la construction de leur rôle d'apprenant-e performant-e.

### ***La trajectoire éducative d'Aurélie***

Le traitement assurantiel de la réhabilitation d'Aurélie se joue au départ sur une caractéristique biographique, la toxicodépendance, qui potentialise les effets des rapports sociaux de handicap et de sexe sur sa trajectoire.

### **Chronologie de la trajectoire et épreuves-sanctions**

Au moment où nous recueillons le récit d'Aurélie, elle a 34 ans et est paraplégique depuis plus de dix ans. Elle est apprenante naturopathe dans une école professionnelle privée, après un parcours qui n'a pas abouti à une certification scolaire ou professionnelle. À l'issue de son séjour en centre de réhabilitation et d'un processus de sevrage, Aurélie a suivi un stage professionnel de bijouterie, dont le financement par l'AI a été obtenu avec difficulté : « J'avais déjà demandé des réinsertions, mais vu qu'y avait la problématique de la dépendance, ils ont estimé que j'étais absolument pas capable » (Pont, 2018).

Aurélie entre en contact avec un « conseiller de vie », un homme paraplégique employé par un centre de réhabilitation, dont la fonction (qui s'apparente à celle d'un-e assistant-e social-e), est de faciliter la construction des projets des personnes paraplégiques et d'orienter ces dernières vers les services administratifs ou commerciaux susceptibles de les soutenir. Avec l'appui du conseiller, Aurélie trouve la place de stage en bijouterie. Elle y développe des compétences sociales : s'engager sur le long terme, respecter les temporalités de la journée de travail, suivre les conseils de formation. Alors qu'elle n'est plus toxicodépendante, Aurélie émet ensuite le souhait d'effectuer une formation professionnelle dans une entreprise d'horlogerie, alors que l'AI lui propose un emploi dans un atelier protégé. Ayant déjà fréquenté des structures occupationnelles, Aurélie refuse, cette

perspective ravivant son identité de personne toxicomane. Elle trouve alors dans son histoire personnelle une expérience qui soutient l'élaboration de son projet de formation en naturopathie : « J'ai été baignée là-dedans petite, parce que j'ai des tantes qui sont dans des médecines alternatives, et une maman qui me soignait avec ça » (Pont, 2018).

Au cours du suivi assurantiel, Aurélie fait part de son projet de formation en naturopathie à une conseillère en orientation de l'office AI de son canton de domicile (encadré). La conseillère refuse dans un premier temps le financement de la formation. D'une part, la conseillère estime que le potentiel rémunérateur de l'emploi de naturopathe indépendante est trop fluctuant pour que l'AI prenne le « risque » d'investir dans cette formation. D'autre part, le pourcentage de travail d'Aurélie, estimé à temps partiel en tant que travailleuse indépendante, est trop difficile à fixer pour qu'un droit précis à une pension d'invalidité puisse être calculé (encadré). Pour justifier sa décision, la conseillère ne s'appuie pas seulement sur des arguments de gestion efficiente des mesures de l'AI, mais aussi sur l'histoire personnelle d'Aurélie en relevant sa « fragilité psychologique » (Pont, 2018) et l'absence de formation certifiante préalable :

« Alors, y'a énormément de choses où je pêche effectivement, parce que j'ai eu dix ans où j'ai rien fait et pour certains trucs, il est évident que je suis pas à la page [...]. C'est par rapport à tout le côté administratif, gestion de cabinet » (Pont, 2018).

L'autodétermination et l'élan épistémique d'Aurélie sont minorés :

« J'ai quand même fait un chemin pas forcément facile par rapport aux dépendances où ça a été long, il est évident que je suis consciente que ça reste [...], mais je me sens pas plus fragile que quelqu'un d'autre psychologiquement [...], au contraire, j'me suis quand même construite et j'm'en sors pas si mal, et donc, c'est très blessant » (Pont, 2018).

L'AI soumet à Aurélie un curriculum caché d'attentes de conformité à un rôle d'apprenante prédéfini, dont est censé dépendre sa réussite en formation. Le soutien de l'AI dépend d'une concordance entre le passé éducatif et les compétences d'Aurélie, avec un profil normatif d'apprenante, alors que cette adéquation n'est pas possible. Aurélie ne peut endosser le rôle d'une apprenante qui aurait déjà un parcours standardisé derrière elle, alors que la toxicodépendance a empêché l'obtention d'un diplôme certifiant.

Le traitement assurantiel ne va pas sans activer des rapports sociaux de sexe. Les mesures professionnelles sont plus difficilement accordées aux femmes qu'aux hommes handicapé·e·s (Mottet et Pont, 2017). Pourtant, sous un régime de restrictions des rentes, l'AI enjoint les personnes au retour à l'emploi, notamment par le financement de formations. Le diplôme délivré par l'institution de formation doit être reconnu par l'AI, qui sanctionne sa (non-)validité selon des standards peu transparents pour Aurélie. Par ailleurs, sa formation n'est pas financée par l'AI, car elle s'écarte de la palette des formations aboutissant à des débouchés

professionnels estimés comme suffisamment larges, et à des emplois accessibles, stables et rémunérateurs. Aurélie le remarque :

« Il n'y a que quelques métiers pour eux qui sont rentables au niveau de l'investissement, ils s'ouvrent pas plus à d'autres possibilités. Ils regardent pas vraiment pour la personne [...], on regarde pour l'organisme » (Pont, 2018).

La division handicapiste du travail vécue par Aurélie (refus de soutien, renvoi vers l'atelier protégé) s'appuie sur un curriculum caché capacitiste et genré : il présente en creux le rôle de l'apprenante idéale, typiquement féminin (Gaussel, 2016), qu'il lui est demandé d'avoir déjà incarné, alors que dans le même temps, l'autodétermination d'Aurélie n'est pas prise en compte. Alors qu'une politique d'économies et du « risque minimum » régit les décisions de l'AI, c'est aussi au motif d'incapacités individuelles que l'assurance refuse le financement de la formation d'Aurélie. Son orientation est contrariée par des représentations polarisées : handicapistes, davantage en relation avec la toxicodépendance qu'avec les effets de la déficience (pour l'AI, la remise au travail d'Aurélie est *a priori* impossible) ; sur le handicap, allant d'attributions d'incapacités à des attentes de performance ; et, éventuellement, de façon plus sourde, sur la moindre importance accordée à la formation des femmes handicapées qu'à celle des hommes (BFEH, 2013). L'AI actualise un « déterminisme éducatif » où se mêlent des empreintes structurelles et les effets d'une caractéristique individuelle stigmatisante, la toxicodépendance. Celle-ci a eu des répercussions durables sur son parcours ; elle a causé des « épreuves-répliques » (Pont, 2018) qui, « de loin en loin », ont érodé l'identité sociale et la légitimité à faire ses propres choix. Le récit d'Aurélie la ramène par bribes mais de façon réitérée à une expérience de dépossession, qui a amoindri son sentiment d'efficacité personnelle :

« Elle [la conseillère en orientation de l'office AI] m'a sorti plein d'arguments [pour motiver le refus du financement de la formation] qu'étaient justes parce que moi, j'suis pas à la page... » (Pont, 2018).

Aurélie se tourne alors vers un pair paraplégique (employé par un centre socio-sanitaire, pour conseiller les personnes sur tous les aspects de leur réhabilitation), qui soumet son projet de formation à un club caritatif. Ce soutien à l'autonomie d'Aurélie, par des actes concrets (des démarches administratives), est décisif : elle maintient son projet, dont le financement est accepté par le club.

## Expérience vicariante et (auto)représentations sexuées

Les autoprojections d'Aurélie correspondent à un modèle plutôt masculin de l'action, démontré par le conseiller de vie. Le conseiller de vie fait un modèle de son action professionnelle, basée sur des connaissances expérientielles et d'expertise, sur des ressources motivationnelles, et sur son autonomie. Ces qualités, valorisées par Aurélie, sont plutôt attribuées aux hommes qu'aux femmes au travail et en formation. S'identifiant à l'action du conseiller, Aurélie acquiert des autodéfinitions

sexuées plutôt masculines au cours de sa formation. Elle intègre un curriculum genré pour mener une action efficace : « Nous, c'est vrai qu'on est plus de filles, au cours. Après, les filles laissent tomber, et puis c'est les hommes qui persévèrent dans la formation et qui s'installent » (Pont, 2018). Aurélie s'identifie au groupe des apprenants à travers des auto-attributions plutôt masculines comme l'endurance et l'indépendance (Bosse et Guégnard, 2007), qualités qu'elle ne perçoit pas chez les apprenantes en général. Ces définitions de soi masculines soutiennent des comportements capacitistes, qui remettent en question le rapport au corps, qui est mis à l'épreuve. L'accessibilité toute relative de l'école ne refrène pas Aurélie :

« J'ai jamais demandé : "Est-ce qu'on pourrait pas demander à la gérance qu'ils mettent au moins juste une planche, au moins pour [accéder à] l'ascenseur... ?" [...] À l'entrée [de l'école], c'est la croix et la bannière, mais les dimanches matin, comme c'est mort, les villes, des fois j'ai dû faire des figures de gymnastique pour rentrer [sans aide] » (Pont, 2018).

Tout comme les apprenants sont censés l'envisager, Aurélie prévoit de « s'installer », c'est-à-dire de travailler en tant qu'indépendante, en cabinet. Dans son récit, elle émet le besoin d'entrer dans un réseau professionnel d'échanges de savoir-faire, que les hommes plus que les femmes activent entre eux dans les organisations :

« L'idéal, c'est de travailler à plusieurs, aussi pour les frais, pour se répartir les frais, aussi par rapport à un réseau, à un échange, [...] ça peut être un ostéopathe, ça peut être même un médecin, dans le sens où aussi, au niveau de l'efficacité du travail de la santé, [...] justement, au début, on arrive pas à tourner si on doit payer tout » (Pont, 2018).

C'est précisément cette action professionnelle autonome, qui s'appuie sur des collaborations, que le conseiller présente à Aurélie comme un modèle de réussite. L'identification à la figure vicariante masculine, et aux autres apprenants, soutient l'agentivité d'Aurélie et ses autoprojections dans une possible formation ultérieure, plus prestigieuse. Elle souhaite obtenir un brevet fédéral en naturopathie, c'est-à-dire un diplôme sanctionnant des études supérieures dans un domaine professionnel. Grâce à un tel diplôme, Aurélie envisage, d'une part, que des collaborations seront possibles avec des professionnel-le-s de la même branche, et que ces socialisations lui permettront de gérer un cabinet paramédical en commun. Une telle certification, avec la situation professionnelle qui pourrait lui être associée, consoliderait son statut de praticienne indépendante, tout en clarifiant l'évaluation de sa capacité de travail et de sa capacité de gain :

« Si vous êtes infirmière ou employée de commerce ou d'autres, j'sais pas, vous êtes pas perçue de la même manière qu'avec une profession [...] indépendante, ou qui est pas reconnue chez la majorité » (Pont, 2018).

La stabilisation de sa trajectoire et son statut pourraient alors permettre l'ouverture d'un droit à une rente partielle. L'agentivité d'Aurélie est encadrée par des normes d'accès aux droits AI : la pérennité de la trajectoire (en dehors de toute considération pour la conjoncture économique) et la stabilité de la rémunération.

Comme chez la majorité des informateurs et informatrices, les effets du genre sur les (ré)orientations ne sont perçus ni par Aurélie, ni par Philippe.

## **La trajectoire éducative de Philippe**

La réhabilitation de Philippe est représentative du régime de la révision 6a de l'AI, avec une injonction faite aux personnes de reprendre une trajectoire normative, dans une palette limitée de métiers. Philippe s'est émancipé d'un projet handicapiste et en désaccord avec ses autodéfinitions masculines de professionnel du domaine technique (Mosconi, 2003 ; Morley et Collet, 2017). Philippe a bénéficié de l'influence d'une figure vicariante, qui est le pivot d'un tournant biographique majeur.

## **Chronologie de la trajectoire et épreuves-sanctions**

Alors qu'au moment de son récit, Aurélie est engagée en formation, Philippe vient de terminer la sienne et peut émettre un point de vue rétrospectif sur son expérience.

Philippe a 43 ans et est paraplégique depuis environ six ans. Il a obtenu un bachelor en informatique de gestion dans une Haute École de Suisse romande. Sa formation a été soutenue financièrement par l'AI. Après la survenance de la déficience, Philippe n'a pu reprendre son métier d'électronicien sur avions. Tandis qu'il s'attend à présent à un suivi assurantiel vers l'emploi, il aborde le marché du travail sans suivi : « Voilà, j'suis lâché [...]. J'ai des idées de job, j'fais des démarches avec des entreprises, [...] mais c'est moi-même » (Pont, 2018). L'office AI de son canton de domicile (encadré) lui conseille de s'inscrire au chômage. Sans expérience professionnelle, ni en tant que personne paraplégique, ni en tant qu'employé en informatique de gestion, Philippe réalise qu'il ne peut juger de sa capacité de travail sans une évaluation de l'AI, et qu'il se trouve ainsi pénalisé dans sa recherche d'emploi :

« Trouver, c'est assez compliqué, dans le sens que j'ai pas d'expérience, encore, vu que la formation est toute neuve [...]. J'ai fait à peu près du 50 % pendant la formation, je sais que j'peux faire plus, mais que, au bout d'un moment, je tombe » (Pont, 2018).

Comme cela est le cas pour Aurélie, la (re)prise d'un emploi demande une évaluation de la capacité de travail, qui va éventuellement ouvrir un droit à la rente si la capacité de travail est estimée à temps partiel. Or, l'absence de suivi assurantiel laisse penser à Philippe que l'AI considère qu'il a une capacité de travail à plein-temps, ce qui exonérerait l'AI d'un calcul de rente.

La rupture du suivi assurantiel s'avère capacitiste, car elle exige de Philippe qu'il entreprenne une nouvelle trajectoire comme s'il était une personne valide.

C'est faire fi des discriminations liées aux rapports sociaux et à la division handicapiste du travail, qui s'illustre en premier lieu par de la discrimination à l'embauche (Pont, 2018). Pressé par l'AI, Philippe a été brièvement employé à 10 % par un de ses anciens employeurs, pour gérer des affaires administratives, conformément à la division handicapiste du travail. Philippe a été mis à l'épreuve d'un métier de bureau, principalement féminin, qui va à l'encontre de ses compétences et autodescriptions masculines : « J'suis électronicien, j'voulais pas classer des papiers » (Pont, 2018).

Les conseiller·ère-s en orientation du centre de réhabilitation ont confié la réorientation de Philippe à un organisme affilié à l'AI, chargé d'évaluer, par des activités en atelier, ses dispositions pour un métier. Philippe a qualifié ces activités comme étant très éloignées de son parcours professionnel, et dans lesquelles il n'a été tenu compte ni de ses qualifications, ni de son identité professionnelle. La démultiplication des phases de la réhabilitation a eu un effet entropique sur sa motivation. Il s'est mis en position de concurrence, virile, avec les formateurs en atelier :

« J'leur ai dit que j'voulais bien en faire un [un tableau électrique], mais j'savais faire beaucoup plus qu'eux [...] parce que j'suis électronicien, donc j'soude des trucs beaucoup plus petits [que des baguettes de cuivre, avec de l'étain]. Voilà, en gros, c'était pour rien » (Pont, 2018).

La réhabilitation telle qu'elle a été planifiée n'aboutit à aucun projet de réorientation, Philippe refusant sans concession un traitement handicapiste.

## Expérience vicariante et (auto)représentations sexuées

C'est au cours des activités en atelier que Philippe fait la rencontre d'une figure vicariante en la personne d'un formateur en informatique :

« J'dis que j'avais déjà un bon niveau. C'est là que ça a bien commencé. [...] J'suis tombé sur quelqu'un de fantastique, d'ailleurs, c'est lui qui m'a ouvert à tout ça [la formation en Haute École] » (Pont, 2018).

Cet homme repère le potentiel de Philippe en programmation. Il l'encourage à entreprendre une formation dans la Haute École où lui-même a enseigné. Il soutient le sentiment d'efficacité personnelle de Philippe en projetant un parcours complet, avec des objectifs d'apprentissage : il annonce les prérequis, le curriculum, les attentes de niveau et les débouchés professionnels, suscitant la motivation de Philippe alors que ce dernier dit avoir toujours détesté l'école. À l'image du conseiller de vie dans le parcours d'Aurélie, le formateur entreprend les démarches administratives qui auraient pu réduire l'agentivité de Philippe :

« Il m'a demandé l'autorisation [du centre] [...], qui a été acceptée dans les deux jours, pour me pousser [...] en programmation, j'avais jamais fait et puis là, j'me suis amusé [...]. Il m'a dit : "T'apprends super vite [...], je te vois tout à fait là-bas [à la Haute École]." [...] J'ai trouvé quelqu'un qui m'a conduit à merveille,

qui avait des relations, qui, au lieu d'attendre deux semaines des réponses, [...] il appelait et puis on a tout arrangé » (Pont, 2018).

L'AI accepte de financer le projet de formation. Le formateur a fait valoir son autorité dans la structure de réhabilitation, tandis que Philippe a pu montrer sa capacité d'autodidaxie (d'enseignement à soi-même) en informatique, qu'il pratique depuis de nombreuses années. Par ailleurs, sur la base de la formation en Haute École, l'AI a pu envisager le futur emploi de Philippe à un poste accessible, éventuellement à plein-temps et plus rémunérateur que celui d'électronicien. Ces conditions ont pu faciliter l'octroi du financement. La décision favorable de l'assurance a vraisemblablement aussi été facilitée par le fait que le parcours de Philippe s'est avéré stable et rémunérateur jusqu'à la survenance de la déficience. Comme cela est le cas pour Aurélie, le soutien de l'AI est conditionnel du passé professionnel de Philippe.

Philippe trouve une identité valorisante dans le domaine technologique, principalement investi par des hommes (Morley et Collet, 2017). Au fils d'un parcours professionnel commencé jeune, Philippe a conscientisé les caractéristiques masculines de son identité professionnelle. Il a exercé un métier technique, puis accompli une formation dans une technologie réservée aux hommes depuis l'avènement de la micro-informatique (Collet, 2011). Ayant réussi une formation plus prestigieuse, Philippe peut restaurer un lien à la masculinité hégémonique. En effet, la maîtrise de la programmation permet d'avoir un pouvoir sur les utilisateurs et les utilisatrices et, par extension, sur le monde, perçu comme modélisé et régi par l'informatique (Collet et Mosconi, 2010). Parallèlement, cette identité masculine liée aux qualités de compétence et de contrôle, permet d'oblitérer l'identité subalterne d'homme porteur de déficience. De plus, le soutien vicariant renouvelle des auto-attributions masculines mises à mal par la survenance de la déficience, et permet une renarcissisation dans le contexte de la formation supérieure. Les autodéfinitions masculines soutiennent un comportement plutôt capacitiste. Par exemple, Philippe se déplace dans l'école avec des béquilles plutôt qu'en fauteuil roulant. L'environnement de la Haute École étant inclusif à plusieurs titres (absence de barrières architecturales, allongement d'une année du cursus pour cause de fatigabilité, etc.) il a pu reconstruire son sentiment d'efficacité personnelle dans le temps de cette renarcissisation.

La relation de complicité à la masculinité hégémonique transparaît dans des éléments de discours sur les femmes et les hommes en formation, lorsque Philippe évoque les socialisations nécessaires pour réaliser des projets collectifs. Il exprime des représentations sexuées sur le rapport à la formation et aux savoirs : « Elles étaient plus branchées commercial et moi technique [...], mais c'est vraiment dans la même dynamique » (Pont, 2018). Il revient à la question du rapport aux savoirs en relevant, chez les apprenant·e·s et lui-même, des « rôles de sexe traits/comportements » (des traits psychologiques et des comportements essentialisés selon le sexe), et des « rôles de sexe activités/tâches » (des assignations genrées à des activités et des tâches) (Marro et Vouillot, 2004) :

« Moi j'étais la vision plutôt du gars qui fait le [...] gros truc de geek. Un copain faisait tout ce qui était artistique autour de c'code, et elle amenait toute la vision extérieure : "Là, on est en train de se perdre, il faut revenir." Elle complétait les p'tites choses, [...] qu'elle finissait de développer, proprement, mais fiable [...]. C'que les femmes amènent, c'est une vision plus douce des choses. [...] Moins sûres d'elles peut-être, peut-être plus à laisser faire. [...] On est peut-être plus technique, les hommes, mais les femmes sont peut-être plus teigneuses aussi. Elles aiment bien s'accrocher » (Pont, 2018).

Chez cette apprenante, Philippe trouve des traits/comportements essentialisés comme féminins : le respect des instructions de la tâche (l'attitude de la « bonne élève »), le travail minutieux et sérieux, la fiabilité dans l'engagement pour satisfaire les attentes d'un groupe quasi « familial ». Les traits psychologiques et comportementaux « féminins » sont aussi dénotés chez les enseignantes, en particulier chez la professeure qui a supervisé le travail de bachelor de Philippe :

« Alors moi j'ai toujours adoré, c'est plus détendu... Elles étaient très exigeantes, mais c'était bien, la communication, ça a toujours tourné. [...] Je suis tombé sur quelqu'un que je connaissais pas du tout, en plus qui est souriante » (Pont, 2018).

Bien que la compétence des enseignantes soit soulignée, elle est évaluée selon un double standard réservé aux femmes : en plus de leurs qualifications pour affirmer leur autorité, elles se doivent d'apparaître comme bienveillantes même à des postes de pouvoir, afin de ne pas menacer les hiérarchies socioprofessionnelles favorables aux hommes (Bonnot, Neuville et Rastoul-Migne, 2012).

Les différences de rapport aux savoirs (« les femmes plus tournées vers le commercial ») ne sont pas associées aux inégalités qui existent entre femmes et hommes face à l'orientation dans les métiers techniques/technologiques. Philippe se représente l'orientation vers l'informatique comme exempte d'(auto)représentations genrées. La poursuite d'objectifs individuels suffit à effacer les inégalités systémiques de genre.

Philippe dit ne s'être jamais conformé à une orientation sociosexuée, quand bien même le métier d'électronicien est traditionnellement masculin. Ses autodéfinitions masculines, soutenues par l'expérience de la vicariance (qui plus est masculine), ont favorisé son émancipation des limitations structurelles. La division sociosexuée des savoirs, favorable à Philippe, a effacé pour un temps la division handicapiste du travail. Même si ses nouvelles qualifications et son identité professionnelle masculine sont à l'avantage de Philippe dans sa recherche d'emploi, les rapports sociaux de handicap pourraient peser sur ses possibilités d'accès au travail.

Dans les récits d'Aurélie et Philippe, la division sociosexuée des orientations et la division sexuelle du travail ne sont explicitement comptables ni des dispositions qu'elle et il ont développées avant ou pendant la formation, ni de leurs choix d'orientation, ni du pouvoir d'agir transmis par la figure vicariante masculine.

## Conclusion : des trajectoires différenciées par le genre et l'histoire personnelle, mais unies par la vicariance

Les trajectoires de formation d'Aurélie et Philippe se ressemblent sur deux dimensions importantes. D'une part, l'AI leur impose un retour à la formation ou au travail dans un contexte de rationalisation de ses ressources. D'autre part, le soutien de l'AI à un projet de formation s'exerce de façon différenciée, conditionnelle, à la fois capacitiste et handicapiste, en se basant également sur l'évaluation de la « normalité » de la trajectoire menée avant la déficience. Ce traitement peut poser un obstacle à la légitimité du projet de formation, comme c'est le cas pour Aurélie. Il n'en est rien pour Philippe, en raison de la conformité de son parcours professionnel à normes des aussi bien capacitistes que sexuées.

Le projet personnel de réhabilitation, bien qu'enjoint, se heurte à un traitement assurantiel individualisant. Son financement dépend de la trajectoire antérieurement accomplie. Les nouvelles socialisations, les nouveaux apprentissages expérimentiels construits par les personnes paraplégiques, ne sont que peu considérés comme des ressources pour réaliser le projet. Le sentiment d'efficacité personnelle qui peut émerger est minimisé face à la prépondérance des trajectoires normatives proposées. Aurélie voit à ce titre son projet de formation battu en brèche, tandis que Philippe parvient à s'extirper d'une réhabilitation qui débutait sur un mode handicapiste. Tous deux partagent le modèle de la figure vicariante comme stratégie d'émancipation. La figure vicariante transmet des caractéristiques sexuées de l'identité professionnelle, que Philippe et Aurélie s'approprient pour renforcer leur autodétermination et leur agentivité.

Comme le montrent les trajectoires de nos informateurs et informatrices, l'accompagnement vicariant est une expérience efficace d'*empowerment*, concrétisant les besoins d'émancipation personnels. Le modèle de la figure vicariante met pourtant au jour un paradoxe : si cette expérience soutenante pondère les traitements assurantiels individualisants, elle réitère un vécu singulier, qui tient à la construction de chaque trajectoire. Bien qu'aplanissant le handicapisme des débuts de la réhabilitation, l'expérience vicariante s'avère un cheminement très individuel pour ceux qui ont l'opportunité d'en bénéficier. En cela, le modèle de la vicariance vient renforcer une différenciation capacitiste, déjà opérée par le traitement assurantiel, entre personnes « dignes », ou non, d'une mesure de formation financée par la structure de prévoyance. L'apprentissage vicariant a le potentiel d'être partagé dans des conditions plus égalitaires, pour autant qu'il soit institutionnalisé dans les structures de réhabilitation. Dans ces contextes, les figures vicariantes pourraient être incarnées par des pairs paraplégiques ayant une expérience de (ré)orientation éducative ou professionnelle, et ayant été formé·e·s à l'accompagnement dans une perspective d'*empowerment*. Exercé après une prise de conscience des rapports sociaux, le soutien vicariant par les pairs pourrait, à large échelle, favoriser l'émancipation de trajectoires personnelles normatives et quasi imposées.

## Références bibliographiques

**Bacqué M.-H. et Biewener C. (2013)**, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, vol. 173, n° 3, p. 25-32 [en ligne] <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>, consulté le 29 août 2020.

**Bandura A. [1997] (2019)**, *Auto-efficacité. Comment le sentiment d'efficacité personnelle influence notre qualité de vie (3<sup>e</sup> édition)*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.

**Bonnot V., Neuville E. et Rastoul-Migne C. (2012)**, « Stéréotypes d'incompétence : les conséquences professionnelles d'une menace sociale », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 41, n° 1 [en ligne] <https://journals.openedition.org/osp/3692>, consulté le 14 décembre 2020.

**Bosse N. et Guégnard C. (2007)**, « Les représentations des métiers par les jeunes : entre résistances et avancées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 18, n° 2, [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-27.htm>, consulté le 12 décembre 2020.

**Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées – BFEH (2013)**, *L'égalité des personnes handicapées : dossier thématique « femmes »* [en ligne] <https://www.edi.admin.ch/ebgb>, consulté le 6 septembre 2020.

**Centre d'information Assurance-vieillesse et survivants et Assurance-invalidité – AVS/AI (2018)**, « Mesures de réadaptation d'ordre professionnel de l'AI. État au 1<sup>er</sup> janvier 2018 » [en ligne] <https://www.ahv-iv.ch/p/4.09.f>, consulté le 7 décembre 2020.

**Collet I. (2011)**, « Effet de genre : le paradoxe des études d'informatique », *tic & société*, vol. 5 [en ligne], n° 1 [en ligne] <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.955>, consulté le 17 septembre 2020.

**Collet I. (2017)**, *Comprendre l'éducation au prisme du genre : théories, questionnements, débats (3<sup>e</sup> édition revue et augmentée)*, Genève, Université de Genève, collection « Carnets des sciences de l'éducation ».

**Connell R. (2014)**, *Masculinités : Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam.

**Council of Europe (2017)**, *Compass : Manual for Human Rights Education with Young People* [en ligne] <https://rm.coe.int/compass-eng-rev-2020-web/1680a08e40>, consulté le 11 décembre 2020.

**De Coninck F. et Godard F. (1990)**, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation : les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, p. 23-53 [en ligne] [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1990\\_num\\_31\\_1\\_1078](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1990_num_31_1_1078), consulté le 4 septembre 2020.

**Défenseur des droits de la République française (2016)**, « L'emploi des femmes en situation de handicap. Analyse exploratoire sur les discriminations multiples », Rapport, novembre [en ligne] [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_sur\\_emploi\\_des\\_femmes\\_en\\_situation\\_de\\_handicap-accessiblefinal.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_sur_emploi_des_femmes_en_situation_de_handicap-accessiblefinal.pdf), consulté le 12 décembre 2020.

**Dewey J. (2011)**, *Démocratie et éducation (suivi d'Expérience et éducation)*, Paris, Armand Colin.

**Duru-Bellat M. (2014)**, « L'école, premier vecteur de la ségrégation professionnelle ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 15, n° 2, p. 85-98 [en ligne] <https://doi.org/10.3917/rce.015.0085>, consulté le 29 août 2020.

**Gaussel M. (2016, octobre)**, « L'éducation des filles et des garçons : Paradoxes et inégalités », *Dossier de veille de l'IFÉ*, vol. 112 [en ligne] <https://edupass.hypotheses.org/files/2016/10/112-octobre-2016.pdf>, consulté le 15 septembre 2020.

**Goodley D. (2014)**, *Dis/Ability Studies : Theorising Disablism and Ableism*, Oxon, Royaume-Uni et New York, Routledge.

**Hall K. Q. (dir.) (2011)**, *Feminist Disability Studies*, Bloomington, États-Unis, Indiana University Press.

**Hughes B. (2002)**, « Disability and the Body », in Barnes C., Oliver M. et Barton L., *Disability Studies Today*, Cambridge, Royaume-Uni, Polity Press, p. 58-76.

**Kergoat D. (2001)**, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in Bisilliat J. et Verschuur C., *Genre et économie : un premier éclairage*, Genève, Graduate Institute Publications, p. 78-88 [en ligne] DOI : 10.4000/books.iheid.5419, consulté le 29 août 2020.

**Lemarchant C. (2007)**, « La mixité inachevée. Garçons et filles minoritaires dans les filières techniques », *Travail, genre et sociétés*, vol. 18, n° 2, p. 47-64 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-47.htm>, consulté le 13 décembre 2020.

**Marro C. et Vouillot F. (2004)**, « Quelques concepts clefs pour penser et former à la mixité », *Carrefours de l'éducation*, vol. 17, n° 1, p. 2-21 [en ligne] <https://doi.org/10.3917/cdle.017.0002>, consulté le 19 septembre 2020.

**Martuccelli D. (2015)**, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 6, n° 1, p. 43-60 [en ligne] <https://doi.org/10.3917/socio.061.0043>, consulté le 4 septembre 2020.

**Morley C. et Collet I. (2017)**, « Femmes et métiers de l'informatique : un monde pour elles aussi », *Cahiers du genre*, vol. 62, n° 1, p. 183-202 [en ligne] <https://doi.org/10.3917/cdge.062.0183>, consulté le 19 septembre 2020.

**Mosconi N. et Dahl-Lanotte R. (2003)**, « C'est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques industrielles des lycées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 9, n° 1, p. 71-90 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2003-1-page-71.htm>, consulté le 14 décembre 2020.

**Mottet G. M. F. et Pont E. (2017)**, « La remise au travail des femmes et des hommes paraplégiques : Analyse comparative des statistiques de l'Assurance-Invalidité pour la Suisse et pour Genève », Enquête statistique, Genève, université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) [en ligne] <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:96256>, consulté le 12 décembre 2020.

**Office fédéral des assurances sociales – OFAS (2007)**, « 5<sup>e</sup> révision AI : Argumentaire », 19 mars [en ligne] <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/gesetzgebung/abstimmungen/5-iv-revision.html>, consulté le 6 septembre 2020.

**Office fédéral des assurances sociales – OFAS (2011)**, Feuille d'information « La révision 6a de l'AI », décembre [en ligne] <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/reformen-revisionen/iv-revision-6a.html>, consulté le 6 septembre 2020.

**Oliver M. et Barnes C. (2012)**, *The New Politics of Disablement*, Basingstoke, Royaume-Uni, Palgrave Macmillan.

**Pont E. (2018)**, « La reconstruction du parcours éducatif et professionnel des personnes paraplégiques à l'aune du handicap et du genre : des modèles de biographisation comme moyens d'empowerment », Doctorat en sciences de l'éducation, sous la direction

d'Isabelle Collet, Genève, université de Genève [en ligne] DOI : 10.13097/archive-ouverte/unige:104652, consulté le 12 décembre 2020.

**Pro Infirmis (2020)**, « Rentes d'invalidité de l'AI » [en ligne] <https://www.proinfirmis.ch/fr/guide-juridique/rentes-et-prestations-complementaires/rentes-dinvalidite-de-lai.html>, consulté le 10 décembre 2020.

**Tabin J.-P., Piecek M., Perrin C. et Probst I. (2019)**, *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*, Lormont, France, Éditions Le Bord de l'eau éditions.

**Thomas C. (2006)**, « Disability and Gender : Reflections on Theory and Research », *Scandinavian Journal of Disability Research*, vol. 8, n° 2-3, p. 177-185 [en ligne] DOI : <http://doi.org/10.1080/15017410600731368>, consulté le 12 décembre 2020.

**Vouillot F. (2014)**, *Les métiers ont-ils un sexe ? Pour sortir des sentiers battus de l'orientation des filles et des garçons*, Paris, Belin, collection « Égale à égal ».x